



**REGION REUNION**

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

**AVIS DU C.E.S.R. SUR LE PROJET DE STRATEGIE INTEGREE  
EN VUE DE LA PREPARATION DES PROGRAMMES EUROPEENS 2007 - 2013 :  
VERS UN MODELE REUNIONNAIS DE COMPETITIVITE ET DE SOLIDARITE**

*Adopté à l'unanimité des membres du Bureau présents et représentés,  
le 12 septembre 2006*

**Préalable**

La Réunion est toujours confrontée à la permanence de défis structurels à relever. Elle se doit de construire un modèle propre de compétitivité et de solidarité afin de répondre à la mondialisation et aux enjeux du « Développement durable ». La réduction des inégalités sociales et la solidarité sont affichées de façon incidente dans le projet de stratégie. La cohésion sociale est pourtant un critère de performance, également facteur de compétitivité. Aussi, le C.E.S.R. estime que cet aspect mérite d'occuper une place à part entière.

Dans un souci de cohérence, le C.E.S.R. regrette que le Projet Réunionnais de Développement Durable (PR2D) n'ait pu être achevé et validé avant l'élaboration des documents contractuels (préparation des programmes européens, contrat de projets Etat-Région). En effet, le PR2D est le préalable à toutes études stratégiques et doit permettre de structurer les différentes interventions des collectivités territoriales et des acteurs économiques et sociaux. Il rappelle la nécessité d'avoir un vrai projet de développement économique à long terme et de valorisation des atouts de la Réunion intégrant les schémas et programmes existants (P.R.D.F., S.D.A.T.R., S.D.A.D.D., cahiers de l'agriculture,...).

La bonne gestion du foncier est une donnée de plus en plus incontournable et ses outils doivent être dotés dans les prochaines programmations de moyens financiers très importants.

Le C.E.S.R. note avec satisfaction, que l'introduction du projet de stratégie prend en compte bon nombre de remarques qu'il avait formulé sur le projet de diagnostic<sup>1</sup>.

Cependant, pour le C.E.S.R., certaines orientations du projet ne reflètent pas la réalité du terrain. Ainsi, à titre d'exemple, pour la filière des technologies de l'information et de la communication (p.15), sur le marché extérieur, la constitution d'un pôle de référence est proposée pour permettre aux petites PME de saisir les opportunités dans la zone. Or, le C.E.S.R. souligne que peu d'opportunités existent dans les pays environnants et que seules les filiales de groupes d'envergure nationale ou internationale, pour des projets financés par le FED, le F.M.I.,... ont accès à l'export.

---

<sup>1</sup> Avis du Bureau du C.E.S.R. sur le projet de diagnostic en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013 du 4 juillet 2006

Enfin, le C.E.S.R. tient à rappeler que la démarche « d'earmarking » introduite dans le cadre de la réforme des politiques européennes ne doit pas contrarier la poursuite de la politique de rattrapage nécessaire, notamment dans les domaines de l'assainissement, des déchets, du sanitaire, des équipements collectifs (formation, enseignement, culturels, sportifs, ...) que la Réunion doit encore mener.

### **Sur la forme du document**

Le C.E.S.R. constate une structuration en trois parties bien distinctes qui tend à faciliter la lecture et à améliorer la compréhension globale. Il s'agit d'une évolution notable en termes de lisibilité par rapport au projet de diagnostic qui répond en partie à la volonté d'une meilleure gouvernance.

Le C.E.S.R. a relevé toutefois certaines maladresses rédactionnelles, des manques de précisions, ou des appréciations discutables pour lesquels il formulera des remarques ou observations.

### **Sur le fond du document**

#### ***Remarques générales sur l'introduction***

Le C.E.S.R. rappelle sa préoccupation d'adopter une approche intégrée spécifique pour la Réunion tenant compte de sa situation géopolitique (appartenance à l'Europe et à l'océan Indien, RUP entourée de P.M.A., ...), de son caractère insulaire, de l'exiguïté de son territoire, de ses contraintes géographiques et de ses retards structurels. Pour ces derniers, compte tenu de l'ampleur des besoins, notamment en matière d'infrastructures (eau, assainissement, déchets, sanitaire, équipements éducatifs, ...), il convient d'opérer une distinction entre les orientations qui relèvent de la logique de rattrapage de celles visant plus spécifiquement les gains de compétitivité.

Il considère qu'il s'agit moins de « dépasser la seule logique de rattrapage » au sens où celle-ci n'est pas achevée, mais qu'il faut aujourd'hui, la **poursuivre** dans le cadre d'une ambition de compétitivité et de solidarité compte tenu de l'ampleur des défis permanents et nouveaux à relever par la Réunion.

Le C.E.S.R. prend acte que la volonté affichée est de construire un standard de développement réunionnais, mais il constate que celui-ci s'aligne encore trop sur ce qui se décline dans les régions d'Europe continentale.

Il insiste également sur la prise en compte de valeurs telles que la citoyenneté et la responsabilité, qui n'apparaissent pas clairement dans le document. Au-delà du « socle de normes sociales, économiques et environnementales » sur lequel se fonde le modèle original réunionnais de compétitivité, la participation citoyenne à travers une plus grande responsabilisation est une des conditions *sine qua non* au passage à une logique de valorisation des atouts. Ces valeurs doivent être affirmées et affichées clairement pour qu'elles s'imprègnent dans le comportement de chaque individu.

Le C.E.S.R. adhère à un modèle réunionnais de compétitivité qui se fonde sur la complémentarité des dimensions sociétale, environnementale et économique privilégiant une approche offensive respectueuse de l'égalité des chances. Toutefois, il convient de *conforter les acquis* existants de tous les secteurs d'activité, y compris l'agriculture qui constitue un pilier du développement économique de l'Ile, lesquels doivent être pris en compte dans une stratégie globale de développement encore à construire. Bien que la Réunion n'apparaisse pas suffisamment compétitive sur les marchés extérieurs, son économie fait preuve d'un certain dynamisme, entre autres, en matière de développement d'activités, et donc de création d'emplois et de valeur ajoutée.

Sur l'impératif de cohérence et de continuité qui répond aux enjeux structurels, le C.E.S.R. s'interroge sur la déclinaison de ces derniers. La présentation des contraintes géographiques, l'isolement et l'insularité apparaissant plutôt à son avis, comme décrivant des handicaps.

Concernant les réponses adaptées aux nouveaux défis issus de la mondialisation, un cadre juridique dérogatoire au droit commun existe pour la Réunion qu'il convient de *sauvegarder* et de *conforter* ; et il est nécessaire de poursuivre sa déclinaison par des dispositifs réglementaires pour favoriser plus encore la création d'emplois et de richesses.

Pour *les enjeux environnementaux*, il est effectivement impératif d'intégrer *d'avantage* les risques géologiques, météorologiques ou liés au changement climatique pour répondre à un besoin de sécurité globale grandissant.

Le C.E.S.R. souligne que la compétitivité du territoire qui consiste à rechercher les fonctionnalités optimales de l'espace doit avoir pour ambition de permettre dans de bonnes conditions, l'accueil des populations et le développement des activités et des productions.

Le C.E.S.R. relève avec satisfaction que l'ouverture de la Réunion sur l'extérieur en général et sur son environnement régional en particulier, est considérée comme un facteur de développement et apparaît comme un axe stratégique transversal (mobilité, francophonie, échanges éducatifs, culturels, sportifs, ouverture aux marchés, recherche, aquaculture tropicale, pêche, agriculture, B.T.P., ...).

## ***Remarques particulières***

### **1) La compétitivité des hommes**

Le C.E.S.R. rappelle les besoins encore importants en matière de formation. Compte tenu de l'évolution démographique prévisible et du contexte du chômage à la Réunion, l'importance stratégique des formations initiale et continue doit être affirmée. Ces formations doivent permettre de répondre notamment aux besoins en personnel qualifié et hautement qualifié des secteurs porteurs. Pour accompagner leur développement, un véritable dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences doit non seulement permettre de planifier les besoins, mais aussi de prévoir les remplacements des baby-boomers (départs à la retraite). A titre d'exemple, pour la politique des grands travaux, il s'agira de poursuivre et d'adapter l'accompagnement des formations continues spécialisées adéquates en anticipant les besoins.

En matière d'orientation, le C.E.S.R. souligne que celle-ci ne doit pas être subie et que des efforts doivent être réalisés afin que les jeunes choisissent en toute connaissance de cause leurs études, ou leur filière. Les pouvoirs publics doivent mettre en place tous les moyens permettant aux jeunes et aux moins jeunes d'être totalement informés du métier auquel ils peuvent prétendre à l'issue de leur formation. A contrario, ils doivent être aussi informés que certaines voies ne sont pas professionnalisantes.

Dans le domaine de la mobilité, le C.E.S.R. reconnaît la nécessité pour les Réunionnais d'aller acquérir formations et expériences à l'extérieur de l'île, sources de valeur ajoutée ; cependant, il estime qu'il faut également prévoir une politique d'incitation au retour afin de leur permettre de participer au développement de la Réunion. La réforme L.M.D. des formations universitaires est aussi un moyen de favoriser la mobilité étudiante dans les deux sens.

Le C.E.S.R. regrette également que le problème de l'exclusion ne se réduise qu'à la formation et à l'insertion des hommes, il est aussi celui du droit au logement, à la communication, à l'information, ...

Dans le paragraphe *Développer la culture entrepreneuriale notamment chez les femmes (p.9)*, le C.E.S.R. souligne l'inadéquation entre ce titre et sa déclinaison. Il regrette qu'une vraie ambition d'égalité hommes-femmes ne soit affichée.

*Valoriser l'identité réunionnaise et les savoir-faire patrimoniaux (p.10)*

Le C.E.S.R. note une convergence de point de vue entre, d'une part, la démarche et les perspectives développées dans ce projet de stratégie intégrée et, d'autre part ses avis antérieurs, en particulier celui sur les schémas de services collectifs culturels et sportifs<sup>2</sup>.

*Anticiper le développement du sanitaire et du médico-social (p.10)*

En matière sanitaire et médico-sociale, le C.E.S.R. rejoint les quatre axes stratégiques proposés dans le document. Toutefois, il estime qu'il faut non seulement prendre en compte l'« émergence de nouvelles maladies » mais aussi la *résurgence de maladies existantes*.

Le C.E.S.R. fait également le constat que pour les seniors, l'approche est restrictive puisqu'on ne s'appuie que sur l'aspect sanitaire. Il estime que l'insertion sociale des seniors est primordiale et nécessite qu'un volet socioculturel les concernant soit développé. Il propose de ne plus considérer les personnes âgées comme des personnes à prendre seulement en charge, mais comme des forces vives qui participent de par leur expérience, en particulier au modèle de compétitivité.

## **2) La compétitivité économique**

Le C.E.S.R. rappelle la place de la Réunion dans son environnement régional et le développement des échanges à promouvoir avec les pays voisins à partir de ses avantages comparatifs. Il s'agit de valoriser ses atouts notamment au travers de ses activités fortement capitalistiques, technologiques et scientifiques. Ils concernent la mobilisation du capital financier et humain, la qualité de l'enseignement (notamment l'apprentissage des langues étrangères), de la recherche, le niveau d'équipements et des infrastructures de transport, sanitaire ou de communication (port, aéroport, TIC), ...<sup>3</sup>

Il souligne que l'organisation stratégique de la profession proposée par la structuration et la professionnalisation pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, vaut pour tous les secteurs, y compris l'agriculture.

Dans le paragraphe *Poursuivre le développement de la recherche (p.12)*, le C.E.S.R. souligne que le positionnement de la Réunion en tant que leader dans l'océan Indien serait effectivement de nature à favoriser son intégration régionale et à mobiliser les partenaires locaux et extérieurs. Un chef de file pourrait être ainsi identifié pour chaque axe de développement.

---

<sup>2</sup> Bilan de mandature du Conseil Economique et Social Régional 1998 – 2004 – Assemblée Plénière du 30 novembre 2004

<sup>3</sup> Note du C.E.S.R. adoptée le 8 juillet 2005 « Pour une meilleure coopération au départ de la Réunion dans l'océan Indien »

Encourager le rebond du tourisme (p.13)

Le C.E.S.R. rappelle la nécessité de travailler sur la qualité des services offerts. Par ailleurs, le coût des transports aériens et leur opacité entre la Réunion et les pays de la zone d'une part, et la Réunion et l'Europe d'autre part, sont des freins au développement des échanges. De même, il est indispensable d'ouvrir d'autres lignes à partir de l'Ile et d'assouplir les modalités de délivrance des visas.

Valoriser les potentialités de la pêche et de l'aquaculture (p.13)

Le C.E.S.R. précise que, si les facteurs de succès d'une stratégie de développement reposent effectivement sur l'organisation de la profession à travers sa structuration et sa professionnalisation, l'activité export, sur cette base, doit être développée *vers tous les marchés porteurs*.

Saisir les opportunités liées au développement des infrastructures numériques (p.18)

Le C.E.S.R. approuve l'objectif visant à atteindre le "standard" de la tarification en région parisienne car cela permettrait d'avoir à la Réunion, des baisses de prix comparables à celles obtenues à Paris. Toutefois, cette tarification doit être également à "qualité" comparable car les temps de réponse sont encore très longs.

De plus, le document devrait proposer une stratégie pour le marché interne des TIC.

Améliorer l'environnement par une coordination des politiques et des actions de coopération (p.18)

Afin de répondre au besoin de cohérence, de lisibilité et d'harmonisation des actions, le C.E.S.R. rappelle<sup>4</sup> la nécessité de définir une politique volontariste de coopération régionale et d'élaborer une stratégie globale dans la plus grande concertation. Compte tenu de la diversité des dispositifs existants, une bonne articulation et une priorisation des actions des différents programmes existants doivent être recherchées. Le C.E.S.R. adhère à l'idée d'une coordination structurée, au niveau régional. Celle-ci ne doit pas cependant, seulement rassembler *les démarches publiques et les initiatives privées* mais elle doit également afficher et expliquer une politique commune et partagée par les instances publiques compétentes en la matière.

Conforter l'activité des entreprises (p.19)

La mise en œuvre des A.P.E. (Accords de Partenariat Economique) entre les pays A.C.P. et l'Union européenne doit constituer une opportunité à saisir pour la Réunion et non pas être ressentie seulement comme une menace. Il conviendrait, en l'occurrence, d'adopter une attitude positive et offensive.

Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération (p.19)

Le C.E.S.R. aurait souhaité que le document accorde une place plus importante à l'agriculture et insiste sur la nécessité de conforter l'existant pour qu'il y ait une continuité.

Le C.E.S.R. considère que l'agriculture réunionnaise, pour répondre aux besoins de l'évolution démographique et saisir les opportunités de la coopération régionale à long terme, devra reposer sur *une politique de revenus avec la constitution d'exploitations viables* et non sur une politique d'exploitations<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Note du C.E.S.R. adoptée le 8 juillet 2005 « Pour une meilleure coopération au départ de la Réunion dans l'océan indien »

<sup>5</sup> Rapport du C.E.S.R. adopté le 5 décembre 2003 « Quel projet de développement agricole pour la Réunion ? »

### **3) La compétitivité du territoire**

#### Recréer les conditions d'une fluidité d'ensemble (p.22)

Le C.E.S.R. estime que si la politique de grands travaux menée permet de rattraper des retards et d'offrir aux Réunionnais le premier maillon d'une véritable offre multimodale de déplacements, il importe également d'agir sur :

- le désenclavement des territoires isolés,
- le rattrapage dans la construction des réseaux de desserte,
- la réalisation des voies de communication de moyenne altitude.

Il s'agit de réaliser le maillage des réseaux afin de conforter les centralités et limiter les mouvements pendulaires avec le littoral.

Le souci d'amélioration des liaisons domicile-travail-services doit aussi prendre en compte le développement des procédures dématérialisées pour les services publics afin d'en favoriser l'accès au plus grand nombre.

#### Utiliser le levier du tram-train (p.22)

S'agissant plus spécifiquement des potentiels de valorisation résultant de l'extension de la liaison ferroviaire vers le Sud et l'Est à longue échéance, le C.E.S.R. s'interroge sur les modalités de transport des marchandises vers des plates-formes d'éclatement dont le principe de création apparaît être retenu.

Il souligne, suite aux études réalisées, l'intérêt du cabotage pour le transport des marchandises vers les plates-formes d'éclatement à l'Est et au Sud de l'île, cela afin d'agir sur tous les leviers possibles de compétitivité.

#### Densifier en structurant la ville (p.23)

Le C.E.S.R. partage l'idée qu'il est nécessaire d'arriver à une organisation urbaine efficace. Pour ce faire, il estime impératif de densifier et que les outils financiers soient à la hauteur des besoins. Cela implique en particulier, une politique foncière efficace et la capacité à réaliser l'assainissement collectif et la construction de logements sociaux en plus grand nombre.

#### Eau, assainissement, déchets : rattraper les retards en fixant des priorités (p.23)

En matière de déchets et d'assainissement, l'insularité et le caractère tropical de l'île accentuent la nécessité d'augmenter les moyens financiers pour la mise à niveau des équipements. Le C.E.S.R. insiste sur l'importance du retard que la Réunion doit rattraper. Il souligne que l'assainissement public constitue un préalable indispensable à la densification des zones urbanisées. La réduction de la production de déchets à la source doit être encouragée.

#### Energie : diversifier des procédés de production et maîtriser la demande en ressources (p.24)

Comme la production énergétique doit faire appel à de nouveaux procédés qu'il sera nécessaire de mixer, le C.E.S.R. souligne l'importance d'avoir (au travers d'un schéma de transport de l'énergie électrique) un réseau de qualité pouvant soutenir les flux et leur mode de gestion.

Anticiper sur les risques (p.24)

Le C.E.S.R. estime important de prioriser les travaux pour protéger les zones déjà urbanisées.

Revisiter les modes de financement (p.26)

Pour le C.E.S.R., les modalités de financement des grands investissements publics (partenariat public-privé, péage, ...) impliquent un réel débat pour une appropriation citoyenne des conséquences.

-----

Enfin, le C.E.S.R. souligne la nécessité d'associer la société civile à toutes les étapes de la démarche de conception, de suivi et d'évaluation des programmes européens, dans le cadre du principe de bonne gouvernance. Celui-ci, de l'avis du C.E.S.R., aurait pu être affiché dès le départ comme un préalable.

Il insiste également sur la bonne articulation et la nécessaire complémentarité à trouver entre les programmes européens et les contrats de projets en cours d'élaboration, et souhaite la généralisation de la démarche partenariale à l'ensemble des politiques publiques.